

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-013602

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12294 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MERNASSI

REDA

Date de naissance :

Adresse : g.mernassi@ram.com

Tél. : 06 40 80 333 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : M. Mernassi Age :
Reéole

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Aff O.R.

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :
18 SEP 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Wara Le : 17 / 01 / 2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/09/23	G	1	300,- D.R. 100% ORL Spécialiste ORL Clinique 1241-41-Ghali - Fax: 0525 241 241	R. YOUSSEFI ORL 100% ORL Signature
06/09/22	2PS	1 - II	200,- m	Tel: 0525 241 241

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	06/09/13	331
		<i>Dr. Spec Clinique 196 Bd. St 0622334241 - Fax: 06</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

مصحة بوسجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR
O.R.L.

Dr B. MOKRIM
Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI
O.R.L.
Immuno-allergologie

Khalid YOUSSEFI
Spécialiste en ORL
Clinique ORL Beauséjour
198, Bd. Ghandi
Tel: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40

06.09.23

MERNISSI Reda

PPV: 149,00 DH
LOT: 649764
PER: 06/24



149,00

① Clownt 1

1: Sahne X 2/8 / 08 gr.

54,00

PER: 06/24

PPV: 30DH00
PER: 06/25
LOT: M216-1

20,00

② Doh-fn type

1: Sahne X 3/2

PPV: 20DH00
PER: 05/26
LOT: M1661

30,00

③ Flan bio

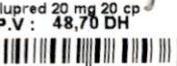
Route de Rabat - BP 2222
Boulevard Hassan II
Casablanca
Maroc
Téléphone: 05 22 99 42 40
Fax: 05 22 99 42 41
E-mail: info@bosjor.com

④ Safran bio

1: Sahne X 2/5

⑤ Dr Khalid YOUSSEFI
Spécialiste en ORL
Clinique ORL Beauséjour
198, Bd. Ghandi
Tel: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40
E-mail: info@bosjor.com

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Solupect 20 mg 20 cp
P.P.V : 48,70 DH
6 118000 060536



54.2

⑤ Primalan

30.2
⑥ parasitol
10 le mal

33.1.8


Dr. KHALID YOUSSEF
Clinique ORL Béziers Sud
Spécialiste en ORL
Tel: 0522 991240
Fax: 0522 994240
198 Bd Général de Gaulle
Béziers 34500 France

Casablanca, le 20/09/2003

Le Docteur

Prie M

d'accepter l'expression de ses sentiments distinguée et
lui présente suivant l'usage, sa note d'honoraires

Pour

DK
Mélyage d'oreille

S'élevant à la somme de

Dhs

200 m

Dr. Khalid YOUSSEFI

Spécialiste en ORL

Clinique ORL Beauséjour

Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40